



COMMUNE DU FENOULLIER

PERMIS D'AMENAGER

PA4 - PLAN DE COMPOSITION

Lotissement " Les Chardonnettes "



Rue du Petit Puits

Le Nivellement est rattaché au N.G.F. (I.C.N. 69 altitudes normales)
 Alignement fourni le 29/08/2023 par la mairie du Fenouiller (Dossier n° ARR129-290823).
 "L'alignement est défini par le plan de bornage ci-joint"
 Plan établi suivant relevé d'état des lieux effectué le 13/09/23 par le Cabinet MILCENT-PETIT, SARL de Géomètre-expert.
 Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 05/02/2024 par C. MILCENT, Géomètre-expert. (PV n°23.175)
 Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 09/04/2021 par F. GUILBAUDEAU, Géomètre-expert. (PV n°ES 21 8139R)
 Plan établi suivant l'application du plan de division n°20.014 annexé au DA n°1807V dressé en 2020 par C. MILCENT, Géomètre-expert.
 Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 17/06/2019 par F. GUILBAUDEAU, Géomètre-expert. (PV n°ES 18 7064 JC)
 Plan établi suivant l'application du plan de division n°ES 18 7064 JC annexé au DA n°1788Z dressé en 2019 par F. GUILBAUDEAU, Géomètre-expert.
 Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 19/12/08 par F. GAILLARD, Géomètre-expert. (PV n°08.104)
 Plan établi suivant l'application du plan de division n°08.104 dressé en 2008 par F. GAILLARD, Géomètre-expert. (DA n°1470Y)
 Plan établi suivant l'application du plan de masse n°CS213-02197 dressé en 2002 et 2005 par G. BERNARD, Géomètre-expert.
 Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 27/04/2000 par F. GAILLARD, Géomètre-expert. (PV n°00.054)
 Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 27/04/2000 par J.M. PITOUD, Géomètre-expert. (PV n°78.164)
 Le cadastre ne représente que graphiquement la propriété apparente. Il ne garantit en rien la superficie et les limites de propriété.
 Périmètre de lotissement.

Echelle : 1/250
Dossier n° : 23.175

Indice	Date	Modifications
0	09/04/2024	Demande de permis d'aménager

Indice	Date	Modifications
0	09/04/2024	Demande de permis d'aménager

Architecte



Alexandre LANGLAIS
 25 Rue du Château
 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
 T. 02 53 65 80 90
 contact@lta.fr

Maître d'ouvrage

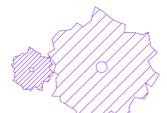


SIPO PHILAM
 6 Rue des Couturiers
 85800 LES SABLES D'OULONNE
 T. 02 53 65 80 90
 nicolas.cantin@sipophilam.fr

Géomètre et Maîtrise d'œuvre



18 Rue des Artisans
 85800 ST GILLES CROIX DE VIE
 T. 02 53 65 80 90
 geometre@milcent-petit.fr



Arbres protégés



Haie d'essence locale à conserver, créer ou compléter en fonction des typologies de haies et de la liste d'essences de l'OAAP « Franges Bâties »

LEGENDE

- Zone Non significatif (implantation des garages)
- Retrait imposé pour l'implantation des habitations
- Accès interdit
- Accès obligatoire 6m x 5m
- Accès conseillé 6m x 5m
- Lots destinés à la construction
- Lot voirie
- Espaces Verts
- Chaussée
- Espace naturel
- Stationnements
- Servitude



Echelle : 1/250



Avril 2024
 Dossier n° 23.175